

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil s'est réuni à la salle Raymond LAVOGEZ (COSEC 1) à Ecuire, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, suite à la convocation du 07 novembre 2019, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la CA2BM.

Etaient présents : Tous les conseillers communautaires titulaires en exercice, à l'exception de :

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Pierre-Georges **DACHICOURT** a donné pouvoir à Claude **VILCOT**
Gérard **JEGOU** a donné pouvoir à Sébastien **BETHOUART**
Roberte **SENNINGER** a donné pouvoir à Jean-Claude **GAUDUIN**
Christelle **BEAURAIN** a donné pouvoir à Josianne **BOUTOILLE**
Sébastien **BAILLET** a donné pouvoir à Philippe **FAIT**
Sophie **MOREL** a donné pouvoir à Lilyane **LUSSIGNOL**
Michel **PETIT** a donné pouvoir à Mary **BONVOISIN**
Charles **BAREGE** a donné pouvoir à François **DESRUES**
Thierry **SAMIEC** a donné pouvoir à Claude **COIN**
René **VAMBRE** a donné pouvoir à Philippe **COUSIN**

Etaient excusés et représentés par un suppléant :

Jean-François **ROUSSEL** représenté par Daniel **MACREZ**
Christine **LAUTROU** représentée par Louis **DELENCLOS**

Etaient absents excusés et non représentés :

Daniel **JUMEZ**, Hubert **MAQUAIRE**, Sascha **MAIGNAN**, Bertrand **LEFEBVRE**, Bruno **DELENCLOS**, Hubert **DEGREVE**

Lilyane **LUSSIGNOL** est arrivée à 18h43 avant le vote de la délibération n° 2019-230
Daniel **FASQUELLE** est arrivé à 18h43 avant le vote de la délibération n° 2019-230

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAGACHE

Numéro de l'acte	2019-246
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.4 Aménagement du territoire

Objet : Attribution d'une avance remboursable à la société Opale Tropical Concept (Tropicalia)

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois sur avis du Bureau,

- Vu le régime cadre exempté de notification n°SA 40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 du 17 juin 2014 de la Commission Européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014,
- Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n° 20170444 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 29 juin 2017,
- Vu la délibération n° 20170441 du Conseil régional Hauts-de-France en date du 30 mars 2017 adoptant le cadre d'intervention régional « Aide à l'implantation »,
- Vu la délibération n°2019.00635 du Conseil Régional en date du 28 mars 2019, octroyant un prêt de 2 M € à la SAS Opale Tropical concept pour la réalisation de son projet,
- Vu la délibération n°2019.01648 du Conseil Régional en date du 17 octobre 2019, précisant les modalités de décaissement de l'aide régionale,
- Vu la convention partenariale signée avec la Région Hauts de France,
- Vu l'avis favorable de la Commission 2 du 11 octobre 2019,
- Considérant la demande formulée par la société Opale Tropical Concept, le 13 Mai 2019, sollicitant une avance remboursable pour cette opération ainsi que la nature des pièces justificatives produites,
- Considérant le projet TROPICALIA visant à implanter sur les communes de Rang-du-Fliers et Verton la plus grande serre botanique et animalière au monde
- Considérant le plan de financement prévisionnel de cette opération dont le coût est estimé à 72 232 221 € HT,

	Dépenses	Dépenses subventionnables	Recettes	
Bâtiment (montagne option) et	46 994 457 €	3 308 502 €	Région Hauts-de-France	2 000 000 €
Aménagement intérieurs serre	9 208 300 €	9 208 300 €	Emprunt BFin	45 832 221 €
Fonctionnement	995 000 €		ADEME / FEDER	10 000 000 €
Honoraires et frais	8 874 660 €	8 874 660 €	CA2BM	400 000 €

Produits immobilisés (corporel et incorporel)	6 159 804 €		Apport en Capital	14 000 000 €
TOTAL	72 232 221 €	21 391 462 €	TOTAL	72 232 221 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement présenté
- d'autoriser l'attribution d'une avance remboursable à l'entreprise « Opale Tropical Concept » à hauteur de 400 000 € au taux de 1,5 %, remboursable sur 7 ans dont deux années de franchise de remboursement du capital, soit un Equivalent Subvention Brut (ESB) de 74 483,97 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à finaliser et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération y compris la convention fixant les modalités de versement de ladite subvention ainsi que la convention avec la Région permettant à la CA2BM d'intervenir.

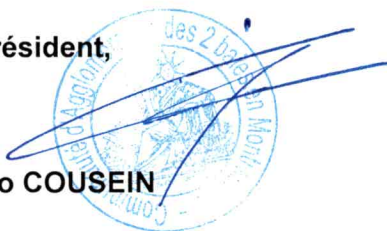
**Adopté à la majorité
(1 Abstention)**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX) dans le délai de 2 mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de la collectivité si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Bruno COUSEIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-200069029-20191114-2019-246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2019

Affichage : 18/11/2019